



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2002
Français
Original: anglais

Dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 1355 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 15 juin 2001, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 15 juin 2002 et de faire le point sur les développements intervenus tous les quatre mois ou à intervalles plus rapprochés, sur la base des rapports du Secrétaire général.

II. Évolution de la situation politique

2. Pendant la période considérée, certains contacts bilatéraux et multilatéraux encourageants ont été établis entre les pays engagés dans le conflit en République démocratique du Congo. Les efforts déployés pour tenter d'harmoniser les positions des divers acteurs congolais vis-à-vis du dialogue intercongolais ont également porté certains fruits. Néanmoins, pendant la même période, on a également assisté au réalignement des alliances politiques et militaires des groupes rebelles armés, qui s'est traduit par une intensification des combats dans le nord-est du pays (voir par. 25 à 30). Bien que, de manière générale, la MONUC ait continué à bénéficier de la coopération des parties concernées dans l'accomplissement de son mandat, le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) a créé certaines difficultés à propos des plans de déploiement de la

Mission et malheureusement, aucun progrès sensible n'a été réalisé sur le plan de l'accord entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des groupes armés visés dans l'Accord de Lusaka. De son côté, la MONUC s'est attachée à obtenir la coopération requise pour ses déploiements de la phase III, à poursuivre l'organisation et la coordination du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion et à planifier l'assistance qu'elle pourrait apporter à la démilitarisation de Kisangani conformément à la résolution 1376 (2001).

Consultations régionales

3. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Louis Michel, a conduit le 21 novembre une délégation de la troïka de l'Union européenne en République démocratique du Congo, dans le cadre d'une tournée effectuée dans six pays d'Afrique centrale dont l'objectif était de réaffirmer l'engagement de l'Union européenne en faveur des processus de paix de Lusaka et d'Arusha. Lors de sa visite en République démocratique du Congo, la délégation a plaidé pour l'ouverture rapide du dialogue intercongolais et la mise en oeuvre du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des groupes armés, et a débattu des moyens de rétablir la coopération entre l'Union européenne et la République démocratique du Congo. À la suite de cette visite, mon Représentant spécial, M. Amos Namanga Ngongi, s'est rendu du 3 au 7 décembre dans plusieurs capitales européennes

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



pour consulter les gouvernements concernés sur le processus de paix en République démocratique du Congo.

4. Le 7 janvier, M. Thérance Sinunguruza, Ministre burundais des affaires étrangères, s'est rendu en République démocratique du Congo où il a rencontré le Président Joseph Kabila. Dans le communiqué commun publié à l'occasion de sa visite, les deux Gouvernements ont décidé, entre autres dispositions, de rétablir un climat de confiance mutuelle. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est également engagé à faciliter la participation des groupes armés rebelles burundais au processus de paix d'Arusha et de prendre des mesures pour empêcher que son territoire ne serve de base aux attaques contre le Burundi. De son côté, le Burundi s'est engagé à procéder au retrait de ses troupes du territoire de la République démocratique du Congo. Une réunion technique doit se tenir à Bujumbura en février pour faire le point sur la concrétisation de ces engagements. Dans l'intervalle, les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de déployer des observateurs militaires le long de leurs frontières pour suivre l'application de l'accord.

5. À l'issue de la visite de deux jours effectuée en Angola, les 8 et 9 janvier, par le Président du Rwanda, M. Paul Kagame, le Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos, et le Président du Rwanda ont décidé d'intensifier leurs consultations. Le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, a également envoyé un message spécial au Président de l'Angola par l'intermédiaire de son envoyé spécial, le Ministre ougandais de la défense, M. Amama Mbabazi.

6. Le 8 janvier, des représentants de haut rang de la République démocratique du Congo, de l'Angola, du Rwanda et de l'Ouganda se sont rencontrés à Luanda pour examiner les possibilités d'unir les quatre pays par un accord propre à donner une nouvelle impulsion à l'Accord de Lusaka. L'Angola a proposé qu'un accord spécifique soit trouvé entre tous les États belligérants concernant le retrait de leurs troupes du territoire de la République démocratique du Congo. Cet accord, qui n'a pas encore été définitivement arrêté, permettrait à son avis aux pays concernés de s'engager plus fermement en faveur des dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka relatives au retrait des troupes étrangères.

7. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a tenu un sommet extraordinaire à Blantyre, au Malawi, le 14 janvier 2002, pour examiner la situation en République démocratique du Congo. Les chefs d'État et de gouvernement des pays ci-après y ont assisté : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Les dirigeants du Mouvement de libération du Congo (MLC) et du RCD-Goma se sont également rendus à Blantyre où ils se sont brièvement entretenus avec le Président Kabila sur l'invitation du Président du Mozambique et de l'Organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité de la CDAA, M. Joachim Chissano; toutefois, aucune question de fond n'a été abordée à cette occasion.

8. Le Ministre français des affaires étrangères, M. Hubert Védrine, et son homologue britannique, M. Jack Straw, se sont rendus à Kinshasa, à Kigali et à Kampala du 21 au 23 janvier.

9. Le 26 janvier, dans un discours commémorant le premier anniversaire de son accession au pouvoir, le Président Kabila a notamment insisté sur le fait que son gouvernement était tout acquis au dialogue intercongolais et désireux de coopérer avec la MONUC dans le cadre du déploiement de la phase III et sur le fait que les troupes rwandaises devaient se retirer de la République démocratique du Congo. Il a également annoncé qu'il avait demandé au Conseil de sécurité d'instituer une commission internationale chargée d'enquêter sur la nature des groupes armés rwandais en République démocratique du Congo. La proposition visant à créer une commission internationale a été réitérée au Conseil de sécurité, le 29 janvier, par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu.

10. S'agissant des activités du Comité politique, mon Représentant spécial s'est également entretenu, le 28 janvier, à Luanda, avec le Ministre angolais des affaires étrangères, M. João Bernardo de Miranda, afin d'examiner les derniers événements survenus dans le cadre du processus de développement congolais et de fixer la date de la prochaine réunion du Comité qui doit se tenir durant la deuxième semaine de février.

11. Le Président Kagame et le Président Museveni se sont rencontrés le 6 novembre à Londres, sous les auspices du Gouvernement du Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et sont parvenus à un accord sur le principe de la non-ingérence dans la situation politique et sécuritaire de l'un et de l'autre pays. Cet accord et le mémorandum qui l'accompagne prévoient aussi des enquêtes conjointes sur les sites d'entraînement que des rebelles rwandais et ougandais sont soupçonnés d'avoir établis respectivement en Ouganda et au Rwanda ainsi qu'en République démocratique du Congo, pour lesquelles l'aide de la MONUC sera sollicitée.

Dialogue intercongolais

12. Comme il en avait été convenu à la réunion préparatoire de Gaborone, en août 2001, le dialogue intercongolais s'est ouvert à Addis-Abeba le 15 octobre 2001. Bien que les parties aient décidé que la réunion d'Addis-Abeba marquait le début du dialogue, elles ne sont pas parvenues à aborder les questions de fond, ce qui a amené le médiateur à ajourner la session jusqu'à la prochaine réunion, qui doit se tenir en Afrique du Sud.

13. Des efforts ont été faits depuis pour faciliter le débat de fond à la prochaine session plénière du dialogue en encourageant les parties à poursuivre les négociations par des voies officielles. En étroite consultation avec le bureau du médiateur neutre, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall, a organisé à New York, les 9 et 12 novembre, trois consultations officielles initiales avec le Gouvernement, le MLC et le RCD, au cours desquelles les trois parties congolaises ont procédé à des échanges de vues fructueux et ont décidé de se réunir à nouveau.

14. La deuxième consultation officielle s'est tenue à Abuja du 6 au 8 décembre, toujours sous les auspices de M. Fall. À l'issue de la réunion, des représentants de haut rang des trois parties ont signé un accord sur la représentation de divers groupes congolais au dialogue, qui constituait l'une des questions restées en suspens à la réunion d'Addis-Abeba. En particulier, l'accord conclu à Abuja a réduit à 300 le nombre de participants attendus aux négociations d'Afrique du Sud et a assuré que le dialogue serait sans exclusive en offrant aux représentants des Maï-Maï, aux groupes religieux, aux chefs traditionnels, à l'opposition interne et externe absente à Gaborone et à la diaspora congolaise la possibilité d'y participer.

15. Une troisième consultation officielle a eu lieu à Genève, du 4 au 9 février. Les trois parties ont abordé les problèmes toujours pendants touchant la représentation dans l'application de l'accord conclu à Abuja. Elles ont également eu une première série d'échanges sur d'importantes questions de fond; le Gouvernement et le MLC ont eu des entretiens approfondis sur les mesures transitoires, les élections et la constitution d'une armée nationale. Le RCD a pris part à la première partie de la discussion de fond mais a décidé par la suite de se retirer du débat jusqu'à ce que le Gouvernement accorde l'attention voulue à ses préoccupations concernant la situation militaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Les trois parties ont exprimé le souhait de maintenir officiellement leurs contacts avant la réunion d'Afrique du Sud et de convoquer dès que possible une réunion au sommet entre le Président Kabila et MM. Jean-Pierre Bemba et Adolphe Onusumba.

16. Dans l'intervalle, la deuxième réunion du comité créé pour vérifier l'application du Pacte républicain, signé à Gaborone en août dernier, s'est tenue à Nairobi les 11 et 12 décembre sous la présidence du médiateur neutre. Le Pacte se propose de mettre en oeuvre un certain nombre de mesures de confiance avant la tenue du dialogue. À Nairobi, les parties sont convenues de faciliter les formalités pour les déplacements d'une province à l'autre, demandé une intensification des efforts en vue de la restitution des marchandises illégalement confisquées et appuyé la décision prise par le Gouvernement de verser leurs traitements aux fonctionnaires sur tout le territoire.

17. Sur l'invitation du Gouvernement belge, et en présence d'observateurs de la médiation, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et l'Union européenne, des représentants de l'opposition politique et de la société civile se sont rencontrés officiellement à Bruxelles du 14 au 17 janvier afin d'harmoniser leurs vues sur les questions de la transition, des élections, de la citoyenneté et de la Constitution, ainsi que des forces armées.

Initiative politique des Maï-Maï

18. Des représentants des Maï-Maï ont publié le 5 février, au nom du prétendu « haut commandement » Maï-Maï, un communiqué de presse appelant au règlement pacifique du conflit et au cessez-le-feu sur tous les fronts, et demandant que les Maï-Maï soient

représentés à toutes les négociations à l'instar des signataires de l'Accord de Lusaka. La déclaration demande, entre autres dispositions, l'aide de la MONUC pour l'établissement de contacts avec les signataires de Lusaka; l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le déploiement immédiat de la MONUC aux frontières de la République démocratique du Congo avec le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, ainsi que la démilitarisation de Kindu et de Kisangani. La MONUC, qui est en train d'élargir ses contacts politiques avec les Maï-Maï, entend donner suite à cette initiative politique.

Réouverture du fleuve Congo

19. La MONUC a continué de promouvoir les activités en faveur de la réouverture du fleuve Congo au trafic commercial et humanitaire, ainsi que du déploiement et du réapprovisionnement des contingents de la Mission. Au cours de la période considérée, la MONUC s'est attachée à faciliter les négociations entre la Fédération des entreprises du Congo (FEC), le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le MLC pour autoriser un convoi de péniches à se rendre de Kinshasa à Bumba sur le territoire contrôlé par le MLC dans les mois à venir. Ce serait le premier convoi commercial à franchir la ligne d'affrontement.

20. Le RCD, tout en autorisant la circulation des péniches de transport humanitaire et d'approvisionnement de la MONUC, n'a pas encore permis la reprise du trafic fluvial commercial sur le territoire placé sous son contrôle. La MONUC continuera de faire valoir auprès du RCD qu'il importe de régler sans délai ce problème vital.

21. Dans l'intervalle, le Président de la République centrafricaine, M. Ange-Félix Patassé, et le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou-Nguesso, ont remercié la MONUC d'avoir renforcé la sécurité sur le fleuve au moyen de patrouilles fluviales. La sécurité s'étant améliorée, l'activité commerciale peut reprendre le long des frontières fluviales des deux pays avec la République démocratique du Congo.

III. Évolution de la situation militaire

Généralités

22. Le cessez-le-feu en vigueur le long de la ligne d'affrontement entre les signataires de l'Accord de

Lusaka tient maintenant depuis un an et les observateurs militaires de la MONUC cantonnés le long de cette ligne en surveillent activement l'application. Le retrait des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo a par ailleurs continué à progresser mais la situation en matière de sécurité reste généralement très précaire, comme en témoigne la dangereuse intensification des combats opposant les groupes de rebelles dans le nord-est du pays.

Retrait des troupes étrangères

23. Les autorités militaires angolaises ont informé la MONUC qu'elles avaient retiré deux unités de police angolaises de Lubumbashi et de Kinshasa et qu'elles étaient disposées à en retirer d'autres si le processus de paix progressait. Cette information, que la MONUC et la Commission militaire mixte (CMM) s'emploient à vérifier, est la première à faire état de retraits de forces angolaises. Selon les informations transmises à la MONUC par les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) le 26 décembre 2001, 6 655 soldats ougandais ont été retirés de la RDC depuis le 29 juillet 2000. L'UPDF devrait également retirer son contingent de Gbadolite dans un proche avenir. L'Ouganda souligne toutefois qu'il était prévu que trois bataillons de l'UPDF restent dans l'est de la RDC. On estime que le nombre total de soldats déployés dans la province Orientale se situe entre 2 500 et 3 000.

24. Cela étant, la situation dans la province Orientale (voir par. 25 à 30) fait craindre que l'UPDF ne continue à renforcer sa présence dans l'est de la RDC si les combats s'y poursuivent. Le Ministre ougandais de la défense, dans une lettre datée du 14 janvier qu'il a adressée à mon Représentant spécial, a déclaré que l'Ouganda allait déployer des forces dans les secteurs d'Aru, Mahagi et Kyavinyonge afin de défendre les intérêts de l'Ouganda en matière de sécurité. De plus, l'UPDF aurait renforcé sa position à Beni en y déployant un nouveau bataillon. Lorsqu'il a rencontré mon Représentant spécial le 25 janvier, le Président Museveni a cependant déclaré que les mouvements récents des forces ougandaises à l'intérieur de la RDC visaient à consolider leurs unités et non à les renforcer.

Situation dans le nord-est

25. Comme suite à la dissolution de l'ancien Front de libération du Congo (fruit de la fusion entre le MLC et le RCD-K/ML), des alliances ne cessent de se nouer et

de se dénouer entre le MLC et les factions du RCD-K/ML, peut-être sous l'influence de facteurs extérieurs, ce dont témoignent les affrontements récents entre les forces des deux mouvements. Le 16 novembre, le RCD-K/ML a pris le contrôle administratif de Bunia et mis en place une nouvelle administration dans la région, contraignant ainsi les troupes du MLC à se retirer dans la province de l'Équateur.

26. Au cours de la deuxième quinzaine de décembre 2001, une série d'attaques contre le territoire contrôlé par le MLC, réputées avoir été lancées par des éléments du RCD-K/ML, ont été observées sur l'axe Bambesa-Poko-Isiro dans la province Orientale. Après avoir commencé par se replier sur ce qu'elles ont déclaré être leurs positions défensives, les forces du MLC ont contre-attaqué les troupes du RCD-K/ML, les obligeant à se retirer en direction d'Isiro, où la MONUC dispose d'une équipe d'observateurs militaires. Le RCD-K/ML a demandé, d'urgence à la MONUC d'intervenir pour empêcher le MLC de poursuivre sa progression.

27. Le 6 janvier, à la demande de la MONUC, le Président de la Commission militaire mixte, le général de brigade Mwaniki, a accompagné une équipe de la Mission à Gbadolite pour demander aux dirigeants du MLC de régler pacifiquement le différend et pour offrir les bons offices de la Mission et de la Commission à cette fin. Une équipe de la MONUC en poste à Isiro a été dépêchée auprès du RCD-K/ML pour lui communiquer le même message. Les dirigeants du MLC ont répondu qu'ils n'avaient pas l'intention de prendre Isiro et s'arrêteraient le long de la ligne qui séparait le territoire du MLC de celui du RCD-K/ML avant que les deux mouvements ne fusionnent. Aux premières heures du 7 janvier, cependant, les forces du MLC sont entrées dans la ville d'Isiro et les forces du RCD-K/ML se sont retirées vers l'est. Deux jours plus tard, les forces du MLC qui contrôlaient Isiro ont prétendu faire partie du RCD-National, un groupuscule du RCD dirigé par M. Roger Lumbala. Depuis lors, le MLC a continué à avancer vers l'est en direction des derniers bastions du RCD-K/ML à Bunia, Beni, Butembo et Bafwasende, avec l'aide présumée de miliciens Maï-Maï locaux. Pendant le mois de janvier, les troupes du MLC ont continué à progresser à l'intérieur du territoire contrôlé par le RCD-K/ML, dirigé par Mbusa Nyamwisi, sous couvert d'un prétendu conflit opposant MM. Nyamwisi et Lumbala au sein du RCD-ML. Le 27 janvier, les forces du MLC

ont pris la ville de Bafwasende, événement qui a été présenté comme une victoire du RCD-National. Les récents gains territoriaux dans la région nord-est du pays sont le résultat non seulement d'affrontements militaires mais aussi, semble-t-il, d'accords préalables entre différentes factions. Ainsi, aucun affrontement armé n'a eu lieu avant que les forces du MLC ne prennent Isiro le mois dernier.

28. Vu la détérioration de la situation dans le nord-est, mon Représentant spécial, accompagné du commandant de la Force, s'est entretenu avec le Président du MLC, Jean-Pierre Bemba, à Gbadolite, et avec le Président du RCD-K/ML, M. Mbusa Nyamwisi, et les autres dirigeants du RCD-K/ML, à Beni et Bunia, les 5 et 6 février. Au cours de ces entretiens, M. Ngongi a souligné que les combats en cours violaient de manière flagrante l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, lancé un appel pour qu'il soit mis fin sans délai aux hostilités et demandé instamment à chacune des deux factions de respecter les limites du territoire de l'autre. Tant M. Bemba que M. Nyamwisi lui ont donné l'assurance qu'ils en avaient fermement l'intention mais personne ne semblait avoir la même idée de ces limites maintenant qu'il y avait rupture entre le MLC et le RCD-K/ML.

29. Selon la version que M. Bemba a donnée des événements, les combats en cours avaient été déclenchés par le RCD-K/ML, avec l'appui du Gouvernement de la RDC. Voyant là la volonté de celui-ci de déplacer la guerre vers l'est, M. Bemba a indiqué qu'il était prêt à exercer des représailles dans le territoire qu'il contrôle. Pour sa part, le RCD-K/ML a déclaré qu'il était victime d'une agression persistante du MLC, qui agissait de connivence avec les forces rwandaises, et il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'emploie d'urgence à mettre fin aux combats. Aucun indice n'autorise la MONUC à considérer que les forces rwandaises appuient le MLC.

30. Mon Représentant spécial a également fait part de sa vive préoccupation face à l'intensification des luttes interethniques à Ituri et souligné qu'il incombait à l'administration en place d'assurer la sécurité de la population sur place. La MONUC continue à se renseigner sur l'évolution de la situation, qui est difficile à suivre parce que des entités militaires ou des milices reconnues n'y entrent pas en jeu. M. Bemba a déclaré que pendant toute la durée d'existence du FLC, la situation en matière de sécurité dans la province

d'Ituri s'était sensiblement améliorée et que sa détérioration ultérieure était due à l'incurie des autorités en place, ce à quoi M. Nyamwisi a répondu que si les affrontements interethniques s'étaient intensifiés, c'était à cause de l'ingérence délibérée d'éléments qui avaient tout intérêt à rester en RDC et à en exploiter les ressources.

Les Kivus

31. Dans les Kivus, des opérations du RCD-Armée patriotique rwandaise (APR) et des activités de groupes armés importantes ont été signalées au cours des derniers mois et la situation demeure donc extrêmement instable. Cependant, la crainte de voir le RCD-APR lancer une offensive pour prendre Moliro, base des Forces armées congolaises (FAC) située sur la rive occidentale du lac Tanganyika, s'est quelque peu dissipée lorsqu'il a été signalé que des troupes de l'APR s'étaient retirées en décembre 2001 et en janvier 2002. Moliro n'en reste pas moins un sujet de préoccupation pour le RCD-Goma, qui prétend que les plans de désengagement l'autorisent à occuper la ville. Cette revendication est contestée par les FAC, qui maintiennent qu'ils ont toujours occupé Moliro. La MONUC a engagé instamment les deux parties à régler pacifiquement ce différend et continuera à faire pression pour qu'elles lui trouvent une solution dans le cadre du Comité politique.

Force conjointe RCD-MLC

32. Le 4 novembre 2001, les dirigeants du RCD et du MLC ont annoncé qu'ils avaient l'intention de créer une force militaire conjointe pour désarmer par la force les groupes armés se trouvant dans l'est de la RDC. Les deux mouvements ont précisé dans un communiqué que cette force comprendrait 4 102 hommes et serait créée avant le 20 décembre 2001. L'objectif de cette force, qui serait initialement basée à Kindu, consisterait à repérer, désarmer et neutraliser toutes les « forces négatives ». Ultérieurement, des renforts du RCD et de l'APR sont arrivés à Kindu, qui est une nouvelle position défensive du RCD-Goma. La présence militaire dans la ville est évaluée à deux bataillons de l'APR et deux bataillons du RCD. Au 18 janvier, on estimait que 400 autres hommes du RCD y étaient entrés, apparemment pour rejoindre la force conjointe. À la fin du mois de janvier, on faisait état de la présence de 2 500 à 3 000 soldats à Kindu et dans les environs immédiats. Au cours de son entretien avec

M. Bemba, le 5 février, mon Représentant spécial a soulevé la question de la force conjointe. Il a déclaré que son existence était contraire au principe du désarmement volontaire, dont toutes les parties étaient convenues. M. Bemba a répondu que la force conjointe devait être cantonnée à Kalémie et donné l'assurance qu'il n'entraînait pas dans les intentions du MLC d'entraver le processus de désarmement volontaire et que lui-même laisserait à la MONUC le temps de mener à bien la phase III de son mandat. En tout état de cause, la MONUC a avisé le MLC et le RCD-Goma des risques inhérents à l'existence de la force conjointe, qui est susceptible de déclencher de nouvelles violences et n'est pas propice à l'application de l'Accord de Lusaka ni à l'exécution du mandat de la MONUC.

33. Au cours des journées du 23 au 25 janvier, mon Représentant spécial a tenu des consultations avec le RCD-Goma ainsi qu'avec les Gouvernements rwandais et ougandais à Goma, Kigali et Kampala, afin de débattre avec ces parties du déploiement de la MONUC vers l'est. Lors de la consultation qu'il a tenue avec le RCD-Goma, MM. Adolphe Onusumba et Azarias Ruberwa ont affirmé que le mouvement acceptait le déploiement de la MONUC prévu au titre de la phase III de son mandat, mais ont rappelé qu'à leur avis, les plans devaient être examinés par le Comité politique.

34. À Kigali, l'Envoyé spécial rwandais pour le processus de paix a proposé à mon Représentant spécial d'instaurer une trêve de six mois dans l'est de la RDC afin de faciliter le déploiement de la MONUC prévu au titre de la phase III et d'éviter au RPA et au RCD de devoir accroître leur présence dans cette zone pour faire échec aux attaques fréquentes de groupes armés. Le Président Museveni, pour sa part, a rappelé que son gouvernement était fermement résolu à retirer toutes ses troupes de la RDC une fois que la situation en matière de sécurité le long de la frontière ougandaise serait stabilisée. Il a également formulé une proposition tendant à convier à un sommet spécial les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les membres du Conseil de sécurité, le Rwanda, l'Ouganda, l'Union européenne et l'OUA, pour qu'ils établissent un calendrier précis du retrait de toutes les troupes étrangères de la RDC, dont le non-respect entraînerait des sanctions. Le 3 février, le Président Kagame a demandé à tous les signataires de l'Accord de Lusaka de se réunir pour examiner les moyens de faire progresser le processus de paix.

Kindu : allégations relatives à une attaque des Maï-Maï

35. Le 29 décembre 2001, l'équipe d'observateurs militaires de la MONUC à Kindu a signalé qu'elle avait entendu des tirs d'intensité moyenne et forte pendant une bonne partie de la journée. Le RCD-RPA a prétendu qu'environ 250 combattants maï-maï avaient attaqué la ville, apparemment pour prendre le contrôle de l'aérodrome. Toutefois, les observateurs militaires de la MONUC n'ont pas pu constater qu'il y avait eu des victimes parmi les forces qui se seraient affrontées. Après avoir mené un complément d'enquête, la MONUC a été informée que 21 civils avaient été tués dans l'attaque du 29 décembre et que les cadavres d'une quinzaine d'entre eux portaient des blessures au couteau et à la baïonnette, information qui ne cadre pas tout à fait avec celle faisant état d'une attaque aux armes légères (voir aussi par. 84).

Violations du cessez-le-feu

36. La MONUC a continué à collaborer étroitement avec les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka afin d'enquêter sur les allégations de violations de cessez-le-feu. Au 14 janvier 2002, elle avait reçu 221 plaintes, dont 187 (soit 84 %) émanaient du RCD-Goma, qui se plaignait dans 164 cas de violations du cessez-le-feu par des groupes armés. Bien que ces groupes ne soient pas signataires de l'Accord, la MONUC mène ses enquêtes partout où elle le peut. Des équipes d'observateurs militaires ont enquêté sur 92 plaintes mais n'ont pu établir le bien-fondé de 71 d'entre elles (soit 77 %). De nombreuses plaintes sont restées sans suite, les plaignants n'ayant pas donné d'assurance de sécurité aux équipes d'observateurs militaires chargées d'enquêter.

IV. Déploiement de la Mission

37. Le déploiement de la MONUC prévu au titre de la phase II de son mandat a été mené à bien. Afin de faciliter l'élargissement des équipes d'observateurs militaires déployées préalablement à la phase III, la structure d'appui actuelle de la Mission, notamment ses éléments administratifs et logistiques, a été à nouveau renforcée avec, en particulier, la mise en place de quatre centres de coordination à Basankusu, Boende, Ilebo et Manono. Ces centres étant vite devenus pleinement opérationnels, la Mission est mieux à même d'améliorer l'appui logistique qu'elle apporte aux

équipes d'observateurs militaires menant des activités de vérification, de renforcer ses capacités d'évacuation sanitaire et d'accroître sa mobilité.

38. Cinquante-cinq équipes statiques d'observateurs militaires ont été déployées dans la RDC, y compris les nouvelles équipes déployées le long de la ligne d'affrontement et dans l'est de la RDC. Depuis l'éruption du volcan à Goma le 17 janvier, la compagnie d'agents de sécurité qui y était cantonnée a été transférée partiellement à Kisangani, un petit contingent étant resté sur place pour participer aux activités d'assistance humanitaire à Goma. La CMM a été installée dans les mêmes locaux que ceux de la MONUC à Kinshasa et travaille actuellement en étroite coopération avec elle.

39. Conformément au plan d'opérations de la MONUC pour le premier stade de la phase III de son mandat, qui est décrit dans mon rapport du 16 octobre (S/2001/970), la MONUC s'emploie à mettre en place un poste de commandement avancé et une base de soutien de proximité à Kindu afin de fournir l'accès et les informations nécessaires pour lancer et appuyer le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion. La base de proximité se composera d'un poste de commandement, d'un groupe d'appui et d'une force d'intervention constituée d'un bataillon d'infanterie renforcé et d'éléments des forces aériennes (environ 2 000 hommes tous grades confondus). Une force initiale de 400 militaires, tous grades confondus, composée d'une compagnie du génie et d'une unité de garde, toutes les deux de l'Uruguay, et d'un poste de commandement avancé embryonnaire, se met en place. L'unité de garde assurera la sécurité du personnel civil et militaire pendant la mise en place des infrastructures nécessaires pour les déploiements ultérieurs de la force d'intervention avancée.

40. La MONUC procède également à la mise en place d'une zone d'étape/camp de transit à Kisangani pour permettre aux troupes et au matériel à destination de Kindu de passer du mode de transit à celui de déploiement tactique. Cette tâche vitale, qui est nécessaire pour que les unités soient pleinement opérationnelles dès l'arrivée à Kindu, dépend du renforcement de la présence de la MONUC à Kisangani auquel elle est liée, comme indiqué aux paragraphes 42 à 51 ci-après.

41. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, j'avais prévu que le déploiement initial de la compagnie du génie et de l'unité de garde à Kindu serait mené à bonne fin au début de 2002. Pendant plusieurs mois, la MONUC s'est employée à obtenir la coopération des autorités du RCD et des autorités rwandaises dont elle a besoin pour commencer ce déploiement et renforcer sa présence à Kisangani. Après une longue série de rencontres au niveau le plus élevé et de consultations au niveau de groupes de travail, et aussi grâce à l'appui des Ministres français et britannique des affaires étrangères au cours de la visite qu'ils avaient effectuée dans la région en janvier, la MONUC a enfin été en mesure de commencer à déployer le matériel du génie à Kisangani le 29 janvier. Cela a été suivi de l'arrivée du personnel militaire à Kisangani au cours des deux premières semaines de février. Ces unités, ainsi que leur matériel, devraient être déployées à Kindu à compter de la troisième semaine de février.

Démilitarisation de Kisangani

42. Dans sa résolution 1376 (2001), le Conseil de sécurité a appuyé le plan d'opérations de la Mission pour le premier stade de la phase III du déploiement de la Mission concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des groupes armés, tel qu'il est décrit dans mon rapport précédent. Le Conseil a exigé de nouveau que Kisangani soit démilitarisé et il a noté que le RCD-Goma s'était engagé à démilitariser la ville, a salué ma décision de déployer davantage de personnel de la MONUC dans cette ville, notamment pour contribuer à la formation de la police, et s'est félicité que le Gouvernement de la République démocratique du Congo se soit engagé à ne pas occuper militairement la ville.

43. En conséquence, le plan d'opérations de la phase III a été modifié pour tenir compte de l'appui qui pourrait être apporté à la démilitarisation de Kisangani. La Mission a discuté à maintes occasions avec le RCD-Goma des modalités de démilitarisation de Kisangani – notamment du calendrier du retrait des troupes du RCD sur des positions situées en dehors de la ville – qui serait surveillée par des observateurs militaires de la MONUC. Parallèlement, il est proposé que du personnel militaire armé additionnel soit déployé à des points essentiels de Kisangani pour aider à rétablir la confiance, éviter les hostilités et encourager le respect des dispositions par le RCD, ainsi que pour assurer la

sécurité des installations de la MONUC. Un programme de services consultatifs et de formation de la police civile, appuyé par un effort réel sur le plan bilatéral, serait mis en place pour renforcer la force de police locale et l'aider à s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de l'ordre (voir par. 48 à 51). La MONUC devra également renforcer la liaison politique avec le RCD et les autres éléments politiques dans la ville; s'occuper au sein de la communauté locale des questions relatives aux droits de l'homme et aux affaires civiles; disposer d'une forte capacité d'information pour promouvoir les activités et expliquer la présence de la MONUC à la population locale; et lancer des projets à impact rapide pour apporter dans l'immédiat une aide tangible à la population. La ville devra être ouverte au trafic fluvial et aérien commercial pour la relier aux autres parties du pays.

44. L'aide de la MONUC à la démilitarisation de Kisangani se fonde sur un principe fondamental, à savoir que le déploiement de la MONUC et l'exécution de ses activités ne conditionnent en rien la démilitarisation de la ville par le RCD.

45. Les principales tâches militaires de la Mission à Kisangani impliqueront également l'établissement d'une présence sûre aux deux aéroports (Simi Simi et Bangoka), aux ports fluviaux sur le nord et le sud du Congo et des patrouilles entre les postes des Nations Unies à Kisangani. La MONUC contribuerait à rendre opérationnels les deux aéroports, les ports fluviaux et la ligne ferroviaire Kisangani-Ubundu pour ses propres besoins logistiques et faciliterait la libre circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Kisangani.

46. Deux bataillons seront nécessaires pour s'acquitter des tâches décrites ci-dessus. Pour soutenir les opérations de la MONUC en matière de démilitarisation, un certain nombre de moyens logistiques et de structures d'appui seront nécessaires à Kisangani, notamment une unité médicale de niveau II et une unité de transbordement. Les observateurs militaires des Nations Unies, à partir d'une reconfiguration des effectifs actuels de la MONUC, seront chargés de vérifier et surveiller la démilitarisation de la ville. Le deuxième bataillon comprendra des éléments d'infanterie, une réserve mobile mécanisée et des éléments d'appui représentant un nombre total de 500 militaires environ, tous grades confondus.

47. Après une évaluation minutieuse, il a donc été déterminé que, pour s'acquitter des tâches susmentionnées, les effectifs militaires à Kisangani s'élèveraient au total à quelque 1 100 hommes, tous grades confondus, dont 47 observateurs militaires. En conséquence, les effectifs actuels de la MONUC devraient être augmentés d'environ 850 personnes supplémentaires.

Police civile

48. Conformément à la résolution 1355 (2001) du Conseil de sécurité, une petite unité de police civile de 15 hommes a été mise en place à la MONUC afin de procéder à une évaluation de l'infrastructure, du personnel, des moyens et des programmes de formation de la police locale sur l'ensemble du territoire. Avec l'adoption de la résolution 1376 (2001), la première tâche de la police civile a été de planifier un programme de services consultatifs et de formation pour aider à professionnaliser la force de police à Kisangani.

49. Si le RCD-Goma a recommandé qu'une force de police de quelque 4 000 policiers soit établie à Kisangani afin de compenser le retrait de ses troupes, la MONUC estime que, sur la base de la population locale et des statistiques de la criminalité, un service de police de quelque 2 200 hommes, opérant selon la méthode de police communautaire, serait suffisant pour la ville.

50. Pour aider à professionnaliser la police locale, il est recommandé que le personnel de police civile de la MONUC soit présent dans les 12 commissariats de police 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Treize policiers supplémentaires de la MONUC seront nécessaires pour former les formateurs locaux, superviser le programme de formation et s'acquitter d'autres fonctions. On estime donc qu'en plus des 15 membres de la police civile de la MONUC déjà en poste dans le pays, 85 autres seront nécessaires pour servir à Kisangani, initialement pour une période de 12 mois. Deux spécialistes des droits de l'homme seront également nécessaires pour aider à traiter des questions relatives aux droits de l'homme dans le programme de services consultatifs et de formation de la police. Parallèlement, la MONUC mène des consultations avec les organismes et programmes des Nations Unies sur l'aide qu'ils peuvent apporter à la police locale et au système judiciaire local.

51. Le programme de services consultatifs et de formation de la police à Kisangani doit être considéré comme un projet pilote, qui sera évalué et adopté dans d'autres parties du pays, en fonction des ressources disponibles.

Problèmes politiques que pose la démilitarisation de Kisangani

52. Le RCD a qualifié d'irrévocable le principe de la démilitarisation de Kisangani, comme l'a exigé le Conseil de sécurité. Toutefois, en discutant avec la MONUC des modalités de la démilitarisation, il a fait valoir que la nomination par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de gouverneurs pour les provinces occupées, y compris la Province orientale où est située la ville de Kisangani, constitue une violation de l'engagement pris par le Gouvernement de ne pas reprendre la ville par la force. La Mission n'a toujours pas reçu d'information concrète du RCD sur ses plans de démilitarisation.

Questions de logistique

53. On peut dire que la MONUC pose le plus grand problème de logistique de toute l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les facteurs qui influent sur les opérations de logistique de la MONUC sont notamment les suivants : l'étendue même du territoire de la République démocratique du Congo; l'absence quasi totale d'infrastructures de transport, le fait que le pays est pratiquement enclavé; et l'état de détérioration extrême de l'infrastructure locale dans la plupart des villes congolaises. Compte tenu de cette situation, et du délai opérationnel nécessaire, le déploiement des contingents envoyés dans le pays devra se faire par pont aérien stratégique pour le transport des troupes jusqu'aux zones d'opération en République démocratique du Congo. Le matériel sera acheminé jusqu'au port maritime le plus proche d'où il sera transporté par pont aérien jusqu'aux unités militaires. On envisage également la possibilité de renforcer la capacité du réseau de transport ferroviaire de la République-Unie de Tanzanie, de la République du Congo et de la République démocratique du Congo dans un souci de rentabilité.

54. Le couloir de transport Kisangani-Kindu (liaison K2) se compose d'une liaison ferroviaire de 120 kilomètres de Kisangani à Ubundu au sud puis à Kindu par le cours supérieur du Congo. La voie ferrée permet

d'éviter une partie du fleuve qui n'est pas navigable en raison des rapides. La remise en état de la voie ferrée, qui a été très mal entretenue, réduirait considérablement la dépendance de la MONUC vis-à-vis d'un réapprovisionnement fort coûteux par voie aérienne de sa base avancée de Kindu et constitue par conséquent l'une des grandes priorités de la Mission. Une étude est actuellement en cours grâce à un financement du Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni afin de déterminer l'ampleur de cette entreprise. Les auteurs de l'étude procèdent à l'inventaire du matériel de manutention portuaire à Kisangani, Ubundu et Kindu, au levé du fleuve Congo d'Ubundu à Kindu, à l'inspection et à l'évaluation de la voie ferrée, y compris des infrastructures associées et du matériel roulant. Le DFID a également annoncé une contribution pour aider à remettre cette liaison en état. L'étude exploratoire devrait être achevée en mars 2002.

55. En réponse à l'évolution des activités opérationnelles qui sont désormais axées sur l'est du pays, la MONUC a procédé également à la reconnaissance d'autres itinéraires d'approvisionnement partant de la côte de l'océan Indien, de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) à Goma puis à Kisangani et Kindu, ainsi qu'à partir de l'océan Atlantique, de Pointe-Noire à Brazzaville, puis à Kisangani et Kindu. Une fois activés, ces itinéraires permettraient d'assurer de façon rentable le transport par surface de biens et fournitures essentiels jusqu'à Kisangani par une combinaison de voies, à savoir maritime, ferroviaire, routière et fluviale. À cet égard, la MONUC compte mettre en place des bureaux de liaison administrative à Brazzaville et à Dar es-Salaam, l'ouverture d'une base logistique à Kigoma (République-Unie de Tanzanie) étant sérieusement envisagée. Parallèlement, après examen des besoins opérationnels, la Mission a décidé de fermer, à compter du 1^{er} janvier 2002, la base logistique installée au camp M'poko à Bangui (République centrafricaine).

56. Les efforts de l'administration de la MONUC pour commencer véritablement les préparatifs d'ordre logistique relatifs à l'entrée de la MONUC en phase III ont été entravés par le temps que le RCD a mis à coopérer en ce qui concerne l'accès aux locaux nécessaires pour le logement des contingents, la remise en état des installations et la réparation des infrastructures à Kisangani. Par ailleurs, le RCD a

continué d'empêcher les entrepreneurs de la MONUC dans la région de Goma d'exercer librement leurs activités en levant des impôts indirects tels que des droits spécifiques, en refusant d'autoriser l'enlèvement du carburant et de l'eau déjà livrés et, à une occasion, en saisissant le véhicule de l'entrepreneur. Comme on l'a indiqué au paragraphe 53, des progrès ont été accomplis dans les cadres des efforts visant à obtenir la coopération nécessaire pour commencer les déploiements au titre de la phase III. La MONUC espère faire fond sur cette coopération pour veiller à ce que le déploiement se déroule désormais sans trop de difficulté.

V. Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion

57. Depuis la publication de mon dernier rapport (S/2001/970), la Division de la MONUC chargée des questions relatives au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinstallation et à la réinsertion (DDRRR) est devenue opérationnelle et a commencé à travailler avec les parties à l'Accord de Lusaka, ainsi que la Commission militaire mixte et les divers groupes armés. Dans ce même rapport, j'ai souligné qu'il était nécessaire de faire preuve de prudence dans la manière d'aborder les opérations de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion des éléments des groupes belligérants, qui sont lourdement armés et se livrent fréquemment à des accrochages violents. J'ai recommandé que la MONUC fasse appel à la bonne volonté des groupes armés pour mener à bien ces opérations et le Conseil de sécurité a approuvé cette recommandation. Cette démarche a également pour but de promouvoir le retour à la normale de la situation économique et sociale dans l'est du pays et l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité. Les groupes armés ne se laisseront rapatrier que si le Gouvernement rwandais leur offre des garanties fermes de sûreté et si la communauté internationale les aide à se réinsérer. Tout en poursuivant les activités de la troisième phase de son déploiement, la MONUC a établi des relations avec un certain nombre de groupes prétendant représenter les Maï-Maï, qu'elle entend bien élargir et approfondir (voir par. 18).

58. Les opérations de DDRRR, qui feront partie intégrante de la troisième phase du déploiement de la

MONUC, seront d'abord lancées à Kindu, qui servira de base avancée pour les activités réalisées dans la zone délimitée par les déploiements de la MONUC à Goma et à Kalémie. Dans un premier temps, les activités consisteront essentiellement à recueillir des informations sur les groupes armés. La force d'intervention militaire de la MONUC stationnée à la base avancée de Kindu sera divisée en compagnies renforcées – auxquelles s'ajouteront des observateurs militaires et du personnel de DDRRR – qui seront déployées aux endroits où se trouvent les groupes armés, dans le but de recueillir des informations à leur sujet.

59. Il va de soi que le désarmement et la démobilisation effectifs des groupes armés exigeront l'intervention de troupes supplémentaires. Selon les estimations préliminaires établies par la MONUC sur la base des informations actuellement disponibles, il faudrait créer 10 centres d'accueil dans la zone de Kindu-Goma-Kalémie. Il est prévu actuellement que les combattants restent dans ces centres juste le temps nécessaire pour que leurs armes soient récupérées et détruites. Il importe tout particulièrement que la MONUC ne se retrouve pas dans une situation où elle aurait la responsabilité de mettre en place, de gérer et de financer des camps de longue durée sur le territoire de la République démocratique du Congo, une telle situation allant à l'encontre de l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Accord de Lusaka, qui ont pour objectif de promouvoir le rapatriement le plus rapide possible de tous les membres des forces et milices étrangères et de leur famille. Après le lancement des premières opérations de désarmement et de démobilisation, les ex-combattants rwandais seront remis dès que possible aux autorités rwandaises – qui seront alors responsables de leur réinstallation et de leur réinsertion dans la société rwandaise ou encore, s'il y a lieu, au Tribunal international à Arusha.

60. Outre une présence militaire forte à Kindu, il est prévu de déployer une présence civile importante dans la ville et les centres d'accueil alentours, composée notamment de spécialistes de la politique, des opérations de DDRRR et des droits de l'homme, ainsi que d'agents humanitaires. Il apparaît également indispensable de mettre sur pied une campagne d'information afin de tenir les membres des groupes armés et les personnes qu'elles ont à charge, ainsi que les autorités locales et la population, pleinement informés des activités de la MONUC et du programme

de DDRRR. La MONUC et le Département des opérations de maintien de la paix ont formé des groupes de travail auxquels participent les diverses institutions concernées et, dans le cas du Département des opérations de maintien de la paix, les départements du Secrétariat, afin d'examiner le plan de DDRRR et de coordonner les activités entreprises dans ce cadre. Les organes et organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le PAM, l'OMS et le HCR, devraient jouer un rôle crucial dans les centres d'accueil qui seront créés dans l'est du pays pour assurer le désarmement et la démobilisation initiale des membres des groupes armés. À cet égard, le Secrétariat attend les réactions de ces organes et organismes à la liste qui leur a été envoyée concernant le rôle que chacun pourrait jouer dans ce processus. La MONUC et le Secrétariat travaillent également en étroite coordination avec la Banque mondiale, qui devrait être le principal bailleur de fonds pour le volet rapatriement, réinstallation et réinsertion de ce plan, qui sera mis en oeuvre après le retour des ex-combattants rwandais dans leur pays.

Combattants rwandais rassemblés à Kamina

61. Suite à la visite que j'ai effectuée en République démocratique du Congo en septembre 2001, le Président Kabila a invité la MONUC à participer à la démobilisation de quelque 3 000 hommes non armés, qui seraient des combattants rwandais, à la base militaire gouvernementale de Kamina (province de Katanga). Entre le 28 octobre et le 28 décembre, le personnel de DDRRR de la MONUC, en coopération avec une équipe formée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, s'est entretenu individuellement avec tous les hommes qui lui ont été présentés à Kamina (ainsi qu'à Lubumbashi et à Kinshasa).

62. Il est ressorti de ces entretiens que sur les 1 981 combattants interrogés, tous parlaient couramment le kinyarwanda, et la plupart, à quelques exceptions près, avaient suivi un entraînement militaire, appartenaient à une formation militaire et portaient l'uniforme. Bien que ces hommes ne possèdent pas d'arme, la MONUC ne pouvait établir avec certitude qu'ils avaient été désarmés ou démobilisés. Aucune information n'a été fournie concernant les armes que portaient les combattants. Aucun de ces derniers n'a accepté de répondre aux questions qui auraient permis de les identifier avec précision, y compris celles portant sur

leur région d'origine et leur famille. Les combattants ont adopté cette position sur les conseils des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui affirment les représenter, et qui, en tant que membres de la délégation envoyée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ont assisté à tous les entretiens. Les FDLR ont formulé un certain nombre de revendications d'ordre politique à l'intention du Gouvernement rwandais, notamment l'ouverture d'un dialogue « interwandais ».

63. La MONUC collabore actuellement avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda en vue de faciliter le rapatriement et la réinstallation des ex-combattants rwandais. Bien qu'un certain nombre d'initiatives aient été lancées en ce sens – y compris la proposition faite par les Ministres des affaires étrangères britannique et français, à l'occasion de leur visite dans la région du 21 au 23 janvier, de rapatrier une partie des ex-combattants – il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Des faits survenus ces derniers temps donnent à croire que le Président Kabila a la ferme intention de régler la question de Kamina. Le Gouvernement a récemment proposé de transférer les combattants vers un autre lieu, éloigné du front, de manière à exercer un contrôle efficace sur ces troupes.

Démobilisation des enfants soldats

64. L'UNICEF a conclu, il y a peu, un accord avec le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), concernant la démobilisation, le désarmement et la réinsertion sociale de 2 600 enfants soldats faisant partie des forces du RCD. La MONUC travaillera en étroite collaboration avec l'UNICEF pour fournir un soutien logistique à cette opération et pour mettre en place les quatre camps de transit et d'orientation prévus à Kisangani, Goma et Bukavu. De son côté, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a également accepté de démobiliser 4 000 enfants soldats, ce qui est déjà chose faite pour 300 d'entre eux.

VI. Information

65. Il n'existe actuellement, en République démocratique du Congo, aucun média qui soit en mesure de diffuser des informations ciblées et crédibles. Cette réalité, ainsi que l'expansion rapide de la MONUC, justifie le besoin de renforcer les moyens

d'information dans le pays. C'est dans cette optique qu'un accord a été conclu avec la Fondation Hironnelle, une organisation non gouvernementale suisse qui avait déjà travaillé en collaboration avec des missions de maintien de la paix des Nations Unies, pour créer un réseau de stations de radio couvrant l'ensemble du pays.

66. Le réseau radiophonique, connu sous le nom de Radio Okapi, devrait progressivement accroître ses diffusions après un lancement initial à Kinshasa et dans l'est du pays à la fin du mois de février. La construction de studios de radio à Kinshasa et à l'état-major de secteur à Mbandaka, Kananga, Kisangani et Kalémie est bien avancée. Il est également prévu d'installer des studios et des relais à Gbadolite, Kindu, Bukavu et Bunia.

67. Conformément aux objectifs fixés pour le Département de l'information dans son ensemble, les programmes diffusés sur Radio Okapi cherchent à mieux faire comprendre le processus de paix et le mandat de la Mission, ainsi que les activités d'autres organisations internationales et nationales présentes dans le pays. Pour ce qui concerne la MONUC, les programmes seront axés sur les services organiques, en particulier les services de DDRRR, des droits de l'homme, de la protection des enfants, des affaires humanitaires et des affaires politiques, ainsi que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Les contacts avec le bureau du médiateur neutre assureront une couverture suffisante du dialogue intercongolais.

VII. La situation à Goma

68. Le 17 janvier, le volcan Nyiragongo, situé à 10 kilomètres au nord de Goma, est entré en éruption, déversant des coulées de lave dans la ville de Goma et ses alentours. Dans les heures qui ont suivi l'éruption, environ 350 000 personnes ont pris la fuite, la majorité ayant traversé la frontière pour se rendre au Rwanda. Les coulées de lave, qui ont coupé la ville de Goma en deux, ont gravement endommagé la piste d'atterrissage. La MONUC a évacué en bon ordre la majeure partie de sa base logistique ainsi que du camp militaire, qui ont été transférés de l'autre côté de la frontière avec le Rwanda. Les Nations Unies n'ont pas enregistré de pertes en vies humaines ni de blessés graves. Les quatre avions de la MONUC basés à Goma ont été transférés à Kigali et à Gisenyi.

69. La plupart des personnes qui avaient dû quitter Goma après l'éruption y sont depuis retournées. Selon les estimations, 20 à 30 % de la ville de Goma aurait été détruite et jusqu'à 80 000 personnes se trouveraient à présent sans abri. Les opérations d'aide humanitaire, notamment les distributions de vivres et d'articles de première nécessité, se poursuivent. La MONUC, qui a grandement contribué à atténuer les effets de cette tragédie, collabore étroitement avec les organisations humanitaires pour fournir des tentes et d'autres secours aux sans-abri, et les aider du mieux possible. À ce jour, les moyens terrestres et aériens de la MONUC ont permis de transporter plus de 30 tonnes d'aide humanitaire à Goma.

70. Les dommages subis et les répercussions de cette catastrophe sur les opérations de la MONUC à Goma n'ont pas encore été évalués mais ils devraient être de grande ampleur. Il est fort probable que la MONUC sera amenée à déménager de Goma une partie de ses installations logistiques couvrant l'est du pays pour les installer ailleurs dans la région. Les premières prévisions des vulcanologues envoyés dans la zone par les Nations Unies n'ont pas écarté la possibilité de nouvelles éruptions violentes du Nyiragongo et de secousses sismiques dans les environs.

VIII. Situation humanitaire

71. La situation humanitaire générale continue d'être marquée par de graves violations des droits de l'homme, l'insécurité alimentaire chronique, les déplacements de population et les épidémies de maladies infectieuses. De mauvaises conditions de sécurité limitent très nettement l'accès des organisations humanitaires aux populations à secourir et la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo demeure particulièrement précaire.

72. L'insécurité qui règne dans le pays réduit considérablement la capacité des organisations humanitaires d'aider la population. Dans certaines zones du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, de Maniema et du nord du Katanga, les organisations ont dû suspendre leurs opérations en raison de l'insécurité et de la violence locale. À Ituri, les organisations ont été contraintes par la menace et le harcèlement à limiter leurs mouvements à la ville de Bunia. L'insécurité pousse souvent les organisations humanitaires à préférer le transport aérien, ce qui entraîne des

dépenses élevées au détriment de l'assistance humanitaire.

73. De septembre à décembre 2001, le Sud-Kivu a été touché par une importante épidémie de méningite. Des épidémies de choléra ont également été signalées dans l'ensemble de l'est de la République démocratique du Congo, de Goma, au nord, à Lubumbashi, au sud, et on estime que plus de 100 personnes sont mortes du choléra, endémique dans cette région, au cours de la période considérée.

74. En décembre 2001, de fortes pluies ont provoqué de graves inondations à Mbandaka. Plus de 13 000 personnes ont été touchées, dont 3 000 enfants âgés de moins de 5 ans. Les récoltes ont été détruites et de nombreuses personnes sont sans abri. À Mbandaka, Gbadolite et plus encore dans les régions plus reculées de la province de l'Équateur, la MONUC a constaté que la majorité des enfants âgés de moins de 5 ans souffraient de malnutrition, que les taux de mortalité infantile signalés atteignaient des sommets inadmissibles et que le programme étendu de vaccination à Gbadolite avait été interrompu depuis la mi-2000. Elle travaille avec l'UNICEF, l'OMS et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de fournir l'appui logistique nécessaire pour relancer les programmes de santé infantile et de vaccination.

75. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la République démocratique du Congo compte 368 800 réfugiés. Le Haut Commissariat a commencé à procéder au rapatriement volontaire de 5 000 réfugiés de République centrafricaine et travaille avec les fonctionnaires congolais pour poursuivre le rapatriement volontaire des réfugiés rwandais, dont plus de 6 600 ont été rapatriés en 2001. Il signale également qu'une grande partie des réfugiés soudanais de la province Orientale, dont le nombre dépasse 75 000, ne reçoit aucune assistance humanitaire en raison de problèmes de sécurité qui empêchent les organisations humanitaires de parvenir jusqu'à eux.

76. En octobre et novembre 2001, la MONUC, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autorités locales ont entrepris la délicate tâche de séparer les ex-combattants d'origine centrafricaine, qui avaient cherché refuge en République démocratique du Congo en mai 2001, des réfugiés civils qui avaient fui à la même période. Des observateurs militaires de la MONUC ont supervisé le transfert de 1 215 anciens

militaires de Zongo vers un site spécialement préparé pour les accueillir situé à Bokilio, à 120 kilomètres de Bangui. Le camp de Bokilio est administré par les autorités locales et l'aide alimentaire et les autres formes d'aide humanitaire sont assurées par l'Organisation des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales qui sont ses partenaires. À la suite d'une campagne d'information menée par le Haut Commissariat, 21 000 réfugiés civils ont été transférés vers un camp situé à Mole, à 30 kilomètres de Zongo.

77. Parallèlement, la situation économique et sociale a continué à se détériorer progressivement dans l'ensemble du pays, la pauvreté et le chômage atteignant des niveaux intolérables. Le pouvoir d'achat de la population survit grâce à des activités économiques spontanées, principalement celles des femmes. À la suite de la destruction des installations essentielles, telles que les hôpitaux, les écoles et les routes, les besoins de base de la population, en particulier ceux des femmes et des enfants, ne sont toujours pas satisfaits. Le taux de scolarisation, notamment, continue de baisser fortement, surtout chez les filles.

78. Les efforts visant à donner suite au succès de la première « barge humanitaire » qui a assuré la traversée de Kinshasa à Kisangani se poursuivent. Depuis le début du mois de février, sept barges ont quitté Kinshasa à destination de la province de l'Équateur (Boende) et de Kisangani, principalement chargées de matériel de la MONUC et, dans une moindre mesure, de ressources destinées à l'aide humanitaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dirige actuellement des négociations avec les parties intéressées pour organiser un acheminement similaire sur le fleuve et a identifié les articles qui doivent être achetés, ainsi que les points de distribution, des deux côtés de la ligne de front.

79. Le 27 novembre, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires de l'action humanitaire ont lancé l'appel global pour la République démocratique du Congo pour 2002. L'appel demandait un montant de 194 millions de dollars pour financer les programmes humanitaires de relèvement et de secours. L'appel global pour 2001 demandait 139 millions de dollars, dont 79 millions de dollars (soit 65 %) ont déjà été annoncés par des donateurs. L'augmentation du montant demandé par l'appel témoigne des besoins

humanitaires croissants de la République démocratique du Congo.

IX. Droits de l'homme

Territoire sous le contrôle du Gouvernement

80. En dépit de l'intention déclarée du Gouvernement de la République démocratique du Congo d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le territoire qu'il contrôle, les violations des droits de l'homme se poursuivent. Les centres de détention, dont le Président Kabila avait ordonné la fermeture en mars 2001, demeurent ouverts et de nombreuses personnes continuent à être détenues arbitrairement pour de longues périodes sans être jugées. Les prisons sont extrêmement surpeuplées et se distinguent par des conditions déplorable.

81. Malgré l'adoption en mai 2001, à l'occasion de la visite de la mission du Conseil de sécurité à Kinshasa, d'un décret présidentiel libéralisant les activités des partis politiques, et la signature d'un Pacte républicain à Gaborone, les membres de l'opposition politique non armée sont encore victimes d'arrestations arbitraires et d'atteintes à la liberté de réunion. Des journalistes ont également été victimes d'arrestations et de détentions arbitraires.

Territoire sous le contrôle de mouvements rebelles

82. La population du nord-est de la République démocratique du Congo est confrontée à une insécurité croissante due à des combats entre des mouvements rebelles et des groupes armés sévissant dans la région. Les affrontements interethniques, en particulier à Ituri et dans le Nord-Kivu, ont également entraîné de graves violations des droits de l'homme. Les autorités civiles et militaires semblent incapables de rétablir la paix et de protéger la population, qui est devenue la cible d'atrocités.

83. À Goma et à Bukavu, où l'on signale que les violations des droits de l'homme et les disparitions se poursuivent dans un climat de quasi-impunité, des actes répréhensibles seraient commis par les escortes armées ou les gardes du corps des autorités politiques ou militaires. Des cas similaires ont été signalés dans des localités situées à la périphérie de Kisangani où la population est fréquemment rançonnée par des militaires et ne bénéficie d'aucune protection de la part

des autorités. Les villageois ont été contraints d'abandonner leurs logements pour chercher refuge dans la forêt.

84. Le 29 décembre à Kindu, 21 civils auraient été massacrés, apparemment au cours d'une attaque (voir par. 35). À la suite de cet incident, le RCD-Goma aurait arrêté 100 à 150 civils dans la région. La MONUC a exigé que le RCD-Goma, en sa qualité d'autorité de fait, mène une enquête approfondie et a également lancé sa propre enquête indépendante en ce qui concerne les violations des droits de l'homme qui auraient eu lieu le 29 décembre.

Protection des enfants

85. Le 18 décembre, le Président Kabila a lancé un programme de démobilisation de quelque 2 600 enfants soldats des Forces armées congolaises (FAC) avec l'appui de l'UNICEF, de la MONUC et du Bureau national pour la démobilisation et la réinsertion (BUNADER). Les enfants seront accueillis pour une période de trois mois dans des centres de transit, administrés par le BUNADER et financés par l'UNICEF, et recevront une assistance psychosociale avant de rejoindre leur famille. La MONUC assurera le transport des enfants jusque dans leur village d'origine.

86. En décembre, un accord a également été conclu avec les responsables du RCD, par lequel ces derniers ont accepté de créer des sous-comités de DDRR dans les provinces sous leur contrôle. En outre, la MONUC a contribué à l'organisation d'inventaires des procédures de contrôle existantes en ce qui concerne la présence d'enfants soldats et les capacités des organisations non gouvernementales locales par région, afin de coordonner efficacement la démobilisation à moyen terme.

87. Malgré les récents progrès mentionnés plus haut, les engagements donnés par mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés pour la protection des enfants soldats sont loin d'être pleinement respectés, que ce soit dans les zones sous le contrôle du RCD ou celle sous le contrôle du MLC. Dans de nombreuses régions de l'ensemble du pays, les enfants continuent de combattre dans des zones de conflit actif et sont victimes du recrutement forcé.

88. Les conseillers à la protection de l'enfance de la MONUC, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'UNICEF ont commencé à examiner la situation des enfants délinquants, en

particulier ceux qui sont détenus. Le personnel de la MONUC à Kalémie est parvenu à assurer le transfert de trois enfants d'une prison pour adultes vers un centre pour enfants en détention provisoire. À Goma, en décembre, en coopération avec le Haut Commissariat, la MONUC a pu obtenir la libération de deux groupes de trois enfants détenus dans la prison centrale.

89. L'UNICEF et son partenaire, le Bureau catholique pour l'enfance continuent d'assurer des services de contrôle et d'assistance dans les affaires concernant d'anciens enfants soldats détenus et jugés par des tribunaux militaires. Récemment, deux anciens enfants soldats qui avaient été condamnés à mort par le Tribunal militaire de Kinshasa ont été libérés et un nouveau procès a été ordonné pour deux autres enfants.

X. Aspects financiers

90. Dans sa résolution 56/252 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a ouvert pour le financement de la MONUC un crédit supplémentaire de 193,2 millions de dollars, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2002, outre les 200 millions de dollars alloués pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2001, en attendant l'examen de mon projet de budget pour la Mission pour l'ensemble de l'exercice 2001-2002, à la reprise de la cinquante-sixième session de l'Assemblée.

91. Depuis sa création, en octobre 1999, le Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires d'un montant total de 1,1 million de dollars et les dépenses autorisées à ce jour s'élèvent à 900 000 dollars.

92. Au 31 décembre 2001, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 140,4 millions de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix et non acquittées à cette date s'élevait à 1 918 700 000 dollars.

XI. Observations

93. Après s'être efforcée de consolider les acquis de 2001, processus long et difficile, la MONUC met

actuellement en oeuvre la troisième phase de son déploiement en République démocratique du Congo, au cours de laquelle elle a à accomplir des tâches plus lourdes et plus complexes encore qu'auparavant. Ces tâches, et la façon dont elle envisage d'y faire face, sont décrites dans mon rapport du 16 octobre (S/2001/970, par. 59 à 83).

94. Les difficultés de la phase III sont déjà évidentes. Le déploiement à Kisangani et à Kindu a été sérieusement entravé et considérablement retardé, de même que le rapatriement des combattants qui se trouvent à Kamina. Les pays qui ont des troupes en RDC n'ont pas vraiment modifié leur position et l'Ouganda a été jusqu'à manifester l'intention de renvoyer des troupes en trois endroits proches de la frontière dans le nord-est du pays. À nouveau, je demande à tous les pays étrangers qui ont des troupes en République démocratique du Congo de les en retirer, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'Accord de Lusaka.

95. Il n'y a pas eu beaucoup de progrès non plus sur le plan de la démilitarisation de Kisangani, malgré l'engagement public pris par les dirigeants du RCD le 9 novembre, lors de la rencontre du Comité politique et du Conseil de sécurité. Comme mon Représentant spécial l'a bien fait comprendre au RCD, l'assistance que la MONUC est chargée de lui apporter en la matière, y compris la mise en place et la formation d'une force de police, est sans rapport aucun avec l'obligation qu'elle a de se conformer promptement et sans condition aux résolutions du Conseil de sécurité exigeant la démilitarisation de Kisangani, et ne la diminue en rien : la ville doit être démilitarisée.

96. La Mission devra disposer de ressources considérables pour pouvoir exécuter le plan d'opérations modifié que je propose dans le présent rapport, pour le premier stade de la phase III, aux fins de l'application de la résolution 1376 (2001). La communauté internationale se doit de fournir des ressources à la mesure de la crise. Les unités civiles de la MONUC, y compris celles qui s'occupent des questions politiques, du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, des questions humanitaires, des droits de l'homme, de la protection des enfants et de l'information, ainsi que la police civile, assumeront toutes des responsabilités de plus en plus importantes au fur et à mesure que le centre de gravité de la Mission se déplacera vers l'est, et devront disposer du

personnel et de l'appui nécessaires. Les besoins logistiques de la MONUC seront toujours considérables. Le Conseil de sécurité connaît les énormes difficultés que pose l'immensité du territoire, ainsi que l'état de délabrement dans lequel se trouvent les routes et l'infrastructure de communication.

97. Il ressort clairement de l'évaluation minutieuse auquel il a récemment été procédé que la MONUC ne sera pas en mesure d'entreprendre les activités militaires liées à la démobilisation de Kisangani et de s'acquitter des tâches qu'elle a pour mandat d'effectuer au premier stade de la phase III de son déploiement avec les effectifs militaires dont elle dispose actuellement. Il ne serait pas réaliste de lui demander de le faire, surtout dans les conditions de sécurité qui règnent actuellement en République démocratique du Congo. Je recommande donc que le Conseil de sécurité envisage d'augmenter l'effectif autorisé de la Mission de 850 hommes, tous rangs confondus, comme indiqué plus haut aux paragraphes 42 à 47. Je recommande aussi que le Conseil de sécurité approuve pour la police civile un effectif supplémentaire de 85 policiers, nécessaire pour que la Mission puisse s'acquitter des tâches de formation et du rôle consultatif décrits aux paragraphes 48 à 51. La création d'une base logistique dans l'est du pays permettrait de faciliter les déploiements futurs, une mesure importante compte tenu des événements tragiques récemment survenus à Goma, et d'assurer des déploiements plus efficaces à Kindu.

98. Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit savoir que la MONUC a déjà commencé à prendre des mesures pour réduire les coûts et les risques associés aux transports aériens. Sept chalands de la MONUC aident déjà à ravitailler les contingents le long des cours d'eau intérieurs et acheminent du matériel lourd du génie jusqu'à Kisangani pour la phase III du déploiement. Grâce à cette initiative, et aux efforts de la MONUC, en coopération avec la Fédération des entreprises congolaises, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le MLC, pour lancer un convoi commercial, le fleuve Congo, déjà utilisé pour l'aide humanitaire, pourra servir davantage. Je demande au RCD d'envisager à nouveau de cesser de s'opposer à l'utilisation commerciale du fleuve et de coopérer avec la MONUC pour permettre la circulation fluviale à des fins commerciales. Je note avec satisfaction que l'étude visant à déterminer le coût de la remise en état de la voie ferrée entre Kisangani et

Ubunbu et des travaux portuaires liés a déjà été entamée et qu'un rapport devrait être présenté en mars.

99. À la suite de l'éruption du Mont Nyiragongo, le 17 janvier, et des autres éruptions et répliques sismiques qui ont suivi, la MONUC est intervenue rapidement et efficacement, en étroite coopération avec les institutions spécialisées, pour porter secours à la population de Goma. Je partage la douleur des habitants de Goma et des environs et présente mes sincères condoléances aux familles des victimes. Comme j'en ai informé le Conseil de sécurité, je propose que la MONUC continue de mettre provisoirement une partie de ses ressources à la disposition des organismes de secours. Au fur et à mesure que les organismes humanitaires prendront le relais, le personnel de la Mission pourra à nouveau être affecté à l'exécution de son mandat principal. Je tiens à remercier tout particulièrement les membres du contingent marocain de la MONUC pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue d'acheminer des denrées alimentaires et d'autres secours jusqu'à Goma, malgré le danger lié à la poursuite des éruptions, des chocs sismiques et des échappements de gaz nocifs, ainsi qu'au personnel civil de la MONUC et des institutions spécialisées, qui s'est donné sans relâche. Je remercie aussi le Gouvernement rwandais d'avoir aidé la MONUC à évacuer son personnel.

100. La nouvelle phase d'activités de la MONUC va exiger une coopération plus étroite encore, tant entre les parties, signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, qu'entre elles et la MONUC. Malheureusement, la MONUC n'a pas toujours, jusqu'à présent, bénéficié d'une coopération satisfaisante. Je demande aux signataires de l'Accord de Lusaka de démontrer une fois de plus qu'ils sont déterminés à appliquer l'accord conclu et de faire preuve du sérieux et de la fermeté voulus. Je les engage à profiter de l'occasion unique que leur offre la présence de la MONUC pour parvenir à un règlement durable du conflit.

101. Le RCD et le Gouvernement du Rwanda portent une responsabilité particulière à cet égard, dans la mesure où c'est sur le territoire dont ils ont le contrôle que la MONUC se déploie actuellement et que les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion de la phase III se dérouleront. L'un et l'autre m'ont affirmé, lorsque je me suis rendu dans la région en septembre 2001, qu'ils soutiendraient le déploiement et les opérations de la

Mission. Et tous deux étaient présents le 9 novembre 2001, en leur qualité de membres du Comité politique, lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1376 (2001), dans laquelle il a chargé la MONUC d'entreprendre ces opérations. Je compte donc sur leur entière coopération.

102. Toutefois, je n'en attends pas moins du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Le fait que les combattants rwandais qui se trouvent à Kamina n'aient pas encore été rapatriés est préoccupant. Je note que, bien que le Gouvernement rwandais ait, paraît-il, installé des camps pour accueillir ces combattants, ils auraient refusé de revenir en raison de la position ferme adoptée par les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Je demande au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'user de toute son influence pour favoriser le départ rapide de tous les combattants rwandais qui se trouvent actuellement sur le territoire de la République démocratique du Congo, y compris à Kamina. J'encourage vivement les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à envisager de conclure un accord afin de créer un cadre juridique et politique susceptible de les aider à atteindre cet objectif. Les deux gouvernements voudront peut-être aussi envisager qu'un petit groupe d'ex-combattants de Kamina se rendent une première fois au Rwanda pour pouvoir se faire une idée du programme de réinsertion qui y est mis en oeuvre et faire part de leurs impressions aux autres ex-combattants.

103. Le dialogue inter-congolais devrait reprendre, comme prévu, à la fin février en Afrique du Sud. Je félicite le facilitateur neutre, M. Ketumile Masire, pour ses efforts inlassables, et encourage les donateurs à continuer de financer les travaux qu'il mène à l'appui d'un processus essentiel. Je demande aux parties congolaises de continuer à coopérer avec lui et entre elles en vue d'atteindre les objectifs du dialogue, ainsi que le rétablissement de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale. La MONUC et l'Organisation des Nations Unies continueront de soutenir le processus.

104. Le Conseil de sécurité pourrait envisager d'approuver le plan d'opérations révisé qui figure dans le présent rapport. Il est aussi recommandé que la MONUC soit chargée d'aider l'UNICEF à assurer la démobilisation des enfants soldats dans tout le pays. Le Conseil de sécurité voudra peut-être aussi tenir compte du soutien logistique que la MONUC fournit au

facilitateur neutre et encourager la fourniture d'un soutien supplémentaire si, comme je l'espère et m'y attends, le dialogue et les activités qui y ont trait s'intensifient dans les mois à venir.

105. Enfin, je remercie une nouvelle fois Amos Namanga Ngongi, mon Représentant spécial, le général de Division Mountaga Diallo, commandant de la Force, et tous les membres de la MONUC, hommes et femmes, civils et militaires, pour les efforts qu'ils continuent de déployer, souvent dans des conditions extrêmement pénibles.

Annexe

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo :
contributions au 5 février 2002**

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Police civile</i>	<i>Contingents</i>	Total
Afrique du Sud	1	8		88	97
Algérie	13				13
Argentine			2		2
Bangladesh	13	9			22
Belgique		5			5
Bénin	18	2	1		21
Bolivie		1		202	203
Burkina Faso	11				11
Cameroun		1			1
Canada	1	5			6
Chine	9	1			10
Danemark		2			2
Égypte	24	2			26
Espagne		1			1
Fédération de Russie	27	2			29
France	1	2		3	6
Ghana	18	1		399	418
Inde	22	7			29
Indonésie	3	7			10
Irlande	1	1			2
Italie		3			3
Jordanie	18	9			27
Kenya	14	14			28
Malaisie	7	11			18
Malawi	16				16
Mali	22	1	2		25
Maroc		4		613	617
Mozambique	2				2
Népal	15	1	2		18
Niger	11	1	2		14
Nigéria	24	2			26
Norvège	4	1			5
Pakistan	22	16			38
Paraguay	16	1			17
Pérou	3				3
Pologne	3				3
Portugal			2		2
République tchèque	4	1			5
Roumanie	26				26

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Police civile</i>	<i>Contingents</i>	Total
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		6			6
Sénégal	7	17	2	460	486
Suède	2		2		4
Suisse		1			1
Tunisie	19	4		220	243
Ukraine	10	2			12
Uruguay	24	20		773	817
Zambie	10	4			14
Total	441	176	15	2 758	3 390

